INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

MEESCHAERT
Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM EURO HIGH YIELD ESG

Code ISIN : FR0000981946 part C - FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Obligations et autres Titres de créances libellés en Euros"

MAM EURO HIGH YIELD ESG a pour objectif de gestion de permettre d'investir sur le marché des obligations spéculatives dites "à haut rendement" offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante en mettant en œuvre une stratégie ISR. L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence. A titre purement indicatif, l'indice ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index, calculé coupons réinvestis, pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance**.** La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection ESG de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » . La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex:: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). La SGP établit un univers de départ (environ 400 émetteurs, correspondant à l'indice ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index HEA0). L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers des critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon; 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) ; 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs. 4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus. Le fonds sera exposé aux Green bonds , Social Bonds , Sustainable Bonds et Sustainability-Linked Bonds à hauteur de 100% maximum de son actif net. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des actifs solidaires). Le portefeuille sera composé au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Le fonds investira principalement dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit…) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Les approches de l'analyse financière mises en oeuvre sont : la sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, le positionnement sur la courbe des taux et le choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives selon l'analyse de la SGP. Le Fonds peut investir pour au moins 60% de son actif, sur les marchés obligataires incluant les obligations à taux fixe (emprunt d'état et de sociétés privées), les obligations convertibles (maximum 25% de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10%) et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 20% de son actif net. Le fonds pourra investir dans des émetteurs de toute nationalité en privilégiant des titres libellés en euro, mais pourra à titre de diversification investir dans des titres non libellés en euro dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions de façon discrétionnaire en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, actions et change et/ou reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition.**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans. Les revenus sont capitalisés. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne**.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées sur lequel il est investi.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est accentué notamment avec la possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif net en titres dits spéculatifs de notation inférieur à "High Yield" ou non notées.

Risque de liquidité: Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, la survenance de ce risque pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus -mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

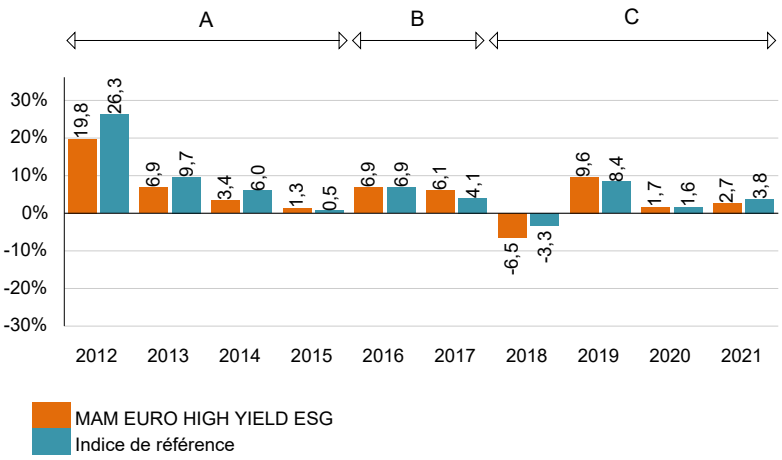
Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	0,80%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,13 *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **"frais et commissions"** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSEES



MAM EURO HIGH YIELD ESG
Indice de référence

A : Merril Lynch Euro High Yield BB-B Constrained
B : BLOOMBERG EUR HIGH YIELD 1-5 ANS
C : ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.
La performance de cet OPCVM et celle de l'indicateur sont calculées coupons nets réinvestis.
A compter du 01/04/2022, l'indice de référence est ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index. Ticker Bloomberg de l'indice de référence : HEC4 Index

Date de création du fonds : 05/11/1992

Devise de référence : EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.
Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à la Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de cet OPCVM.
Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/06/2022.